

UNE ENQUÊTE DU COMMISSAIRE "CROC"



Prononcé « croque », ce surnom désigne le commissaire du bord et par extension tous les officiers de ce corps. Décrites en 1689, dans l'ordonnance de Louis XIV pour les armées navales et arsenaux de Marine, les fonctions des commissaires de la Marine sont restées sensiblement les mêmes : s'assurer de la bonne

administration du personnel, de la comptabilité du matériel, des vivres et des finances du navire. Cette dernière fonction lui vaut son surnom. Se devant d'être économe, il est soupçonné de pingrerie et donc d'avoir les doigts crochus comme il convient à tous les avares. Si l'existence de commissaires est attestée

dès 1584, c'est lorsque le cardinal de Richelieu est désigné grand maître, chef et surintendant de la navigation en 1626 que ce corps commence à être institué. Le corps des commissaires de la Marine a été dissous le 1^{er} janvier 2013 et ses membres versés à celui des commissaires des Armées, créé à la même date. **PH. B.**